

"Ces chiffres ne sont pas rassurants" : en 2018, plus de 30000 victimes d'accidents impliquant des conducteurs non assurés »

Les chiffres du dernier baromètre du Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommage (FGAO) "vont certainement encore augmenter dans les prochaines années", estime Rémy Josseaume, jeudi 21 mars sur franceinfo. Avec 30 873 personnes victimes de conducteurs non couverts par les assurances en 2018, ces données "ne sont pas rassurantes", explique l'avocat spécialisé dans le droit routier.

L'étude du fonds qui indemnise les victimes des conducteurs non assurés rapporte une augmentation de 12% sur les cinq dernières années. La facture des accidents explose, elle aussi. L'an dernier, ces accidents "non assurés" ont coûté 119 millions d'euros à la collectivité alors que l'on estime à 800 000 le nombre de conducteurs sans assurance.

Qui sont ces conducteurs ?

Dans 76% des cas, il s'agit d'un homme. Un sur deux a moins de 30 ans et près d'un sur trois est au chômage. C'est donc la précarité financière qui explique d'abord cette augmentation du nombre de conducteurs sans assurance. "Ce sont des personnes qui n'ont pas ou qui n'ont plus les moyens de s'assurer. Aujourd'hui, l'acquisition d'un véhicule coûte cher, l'entretien, le fonctionnement, l'essence coûtent cher, donc certains usagers vont faire des économies sur les prix de l'assurance", décrypte Rémy Josseaume.

Le dernier baromètre du Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommage met également en évidence deux autres profils. Il s'agit du conducteur "négligent", qui par exemple oublie de payer son contrat d'assurance. Il y a aussi le vrai délinquant de la route qui roule également sans permis de conduire. Cela concerne un quart des accidents impliquant des conducteurs non assurés.

Quelles sont les conséquences ?

"Le fonds de garantie, il est là depuis plus de 50 ans pour garantir l'indemnisation des victimes de personnes non assurées. Par la suite, il se retourne contre la personne qui a failli", explique Rémy Josseaume. Surtout, il voit son déficit se creuser chaque année et les assurances vont d'ailleurs devoir revoir leur contribution à la hausse à partir de 2020.

Comment lutter contre ce comportement ?

"L'État a mis en place un fichier qui va permettre de recenser l'ensemble des personnes qui sont pas assurées", rapporte Rémy Josseaume. Grâce à cet outil, "les assureurs vont pouvoir alimenter ce fichier et les forces de l'ordre vont pouvoir par les radars automatisés, par la vidéo verbalisation, vérifier tout de suite si la plaque d'immatriculation correspond ou non à un véhicule assuré, et des poursuites pourront être engagées", poursuit l'avocat spécialisé dans le droit routier.